

# Promouvoir le rôle du Conseil de la Vie Sociale et de ses représentants

## LA FORMATION

La participation des personnes accompagnées dans les établissements est obligatoire.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un moyen de participation des personnes accompagnées.

C'est le directeur qui met en place le CVS

mais ce sont les élus qui le font vivre.

Votre rôle d' élu est important.

Cette formation explique ce qu'est le CVS

et à quoi il sert.

Cette formation explique ce que veut dire être élu au CVS.

Cette formation vous permettra d'apprendre ce qu'il faut faire quand on est élu au CVS

avant la réunion, pendant la réunion et après la réunion.

L'objectif est de vous apprendre à être efficace

pour porter la parole des autres personnes accompagnées de votre établissement ou service.

## OBJECTIFS VISÉS

- 1<sup>re</sup> journée : comprendre à quoi sert un CVS et qui y participe.
- 2<sup>e</sup> journée : apprendre à préparer le CVS et à participer à la réunion.

## 2 JOURNÉES ou 4 DEMI-JOURNÉES

14 heures de formation

### Dates

MONTPELLIER : 30 & 31/03/2023

TOULOUSE : 13 & 14/04/2023

### Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

### Public concerné

**1<sup>re</sup> journée** : tous les représentants(es) au Conseil de la Vie sociale

**2<sup>e</sup> journée** : les représentants(es) des personnes accueillies :

- Selon leurs besoins et leurs souhaits, ils(elles) pourront être accompagnés(es) par des professionnels
- La formation s'adaptera aux capacités d'attention et de compréhension des personnes ayant des besoins spécifiques.

### Formatrice

Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

### Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur ..... 210 €  
 Non-contributeur ..... 270 €

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

## ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

## MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS OCCITANIE, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

## LE PROGRAMME

### JOUR 1

#### Connaître le fonctionnement du CVS et son rôle de représentant

- Comprendre ce qu'est un CVS
- Savoir à quoi sert un CVS
- Savoir qui participe au CVS
- Savoir qui fait quoi au CVS

### JOUR 2

#### S'exprimer et communiquer dans le cadre de son mandat

- Comprendre son rôle de représentant des personnes accueillies
- Savoir ce que je dois faire et comment me comporter quand je suis élu



#### EN SAVOIR PLUS

Réf : P01

Claire GARCIA, Conseillère technique, CREA-ORS Occitanie

[c.garcia@creaiors-occitanie.fr](mailto:c.garcia@creaiors-occitanie.fr)

07 62 09 85 11